produit en rentes. Ces administrations, choisies dans la bourgeoisie ou la magistrature, soutenues dans leur résistance par les parlements provinciaux, ont pensé de tout temps, et avec raison, que la propriété foncière était préférable à la rente, que la dotation des pauvres ne pouvait avoir de base plus stable que la terre, occupée par le peuple ; car la rente disparait avec ceux sur qui elle est appuyée; le bien foncier ne peut être englouti qu'avec la nation.

A l'exemple de nos devanciers, nous n'appelons donc pas *améliorer le fonds* la conversion en rentes de nos propriétés territoriales.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que la réserve du dixième de la rente rachète la différence entre le capital terre et le capital argent ; il est reconnu par l'expérience que cette réserve est insuffisante. L'augmentation proportionnelle de la valeur de la terre est bien supérieure à cette réserve accordée pour atténuer la décroissance de la valeur de l'argent, et cette différence tend tous les jours à s'augmenter.

Pourquoi l'administration des hospices ne suivrait-elle pas, d'ailleurs, les exemples qui frappent ses yeux de tous côtés ? Pourquoi la valeur du sol s'accroit-elle dans de si fortes proportions, sinon parce que les propriétés foncières sont très-recherchées. Que fait le capitaliste ? Il achète des propriétés qui ne lui rapportent pas toujours un pour cent, parce qu'il ne veut pas risquer toute sa fortune sur la rente, qui peut disparaitre d'un trait de plume.

L'administration des hospices ne serait-elle pas taxée d'incurie, si, possédant des propriétés d'un si bel avenir, surtout dans notre ville et les campagnes environnantes, elle les vendait pour accroitre son revenu présent de quelques milliers de francs. Que ne dirait-on pas, aujourd'hui, des administrations qui nous ont précédés, si, cédant aux pressions de toute nature qu'on cherchait à exercer sur elles, elles avaient, il y a vingt ou trente ans, changé la nature des propriétés hospitalières, alors qu'on leur disait aussi que c'était améliorer le fond et accroitre le revenu.

Certainement, lorsque des offres avantageuses nous sont faites pour le rachat d'emphytéoses, nous nous empressons d'y prêter les mains, mais en procédant par voie d'échange pour une partie du prix, afin de conserver à notre fortune hospitalière la base solide du sol. L'autre partie est convertie en rente sur l'Etat.

Voilà comment nous avons géré la fortune des pauvres qui nous a été confiée; nous ne croyons pas avoir manqué à nos devoirs en défendant ce que toutes les administrateurs charitables ont défendu contre l'envahissement de la rente.

Certes, nous admettons avec le rapporteur que l'on doit faire tout ce qui est possible pour soulager la misère, misère que nous devons connaitre d'autant mieux, que nous la voyons de plus près.

Nous reconnaissons volontiers que cette misère n'est qu'un effet qui disparaitrait si la cause était supprimée, que l'ignorance en est peut-être une des causes, et qu'en répandant l'instruction et l'éducation, on arriverait sinon à la supprimer, du moins à l'atténuer jusqu'à un certain point. Mais il ne faut pas se faire d'illusion : nous aurons toujours des pauvres, et l'industrialisme en développant les appétits matériels dans les classes laborieuses, ne fera, malheureusement, qu'en accroitre le nombre, surtout dans les centres manufacturiers.

Il était donc nécessaire de leur conserver leur fortune intacte, dans les conditions de stabilité les plus sûres, et c'est ce que nous avons la conscience d'avoir fait.

Signé : GRIMONPREZ-CAVROIS;
LOUIS WATINE-WATTINNE.

—

Par arrêté de M. le préfet, pris sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, ont été promus à partir du 1er janvier 1873.

Instituteurs de 1re classe. — MM. Latouche, de Bavay, Bonnemaison, de Beuvry. Maniez, de Watten, Cornaff d'Emmerin, Gossart, de Templeuve Christiaens, de Lille, Hue, de Beuvrages, Lasseron, de Thiant. Morize de Flines-lez-Mortagne. Marion, de Béthencourt.

2e classe. — Bouchez, de Neuf-Mesnil. Tison, de Saint-Souplet. Carlier, de Faumont. Morel, de Pecquencourt. Isoré, de Terdeghem. Bataille, de la Chapelle d'Armentières. Guilbert, de Lesquin. Rousseau, de Thumeries. Ranfaing, d'Attiches. Moutet, de Bersée. Lemaire, de Condé. Delquignies, de Mortagne, Bouchez, instituteur, détaché à la préfecture.

3e classe. — MM. Saint-Obert, de Noyelles Lalou, de Forest. Duchemin, de Pont-sur-Sambre. Lanier, de Louvroil. Bléhaut, de Preux-au-Bois. Roselle, de Ferrière-la-Grande. Darcheville, d'Englefontaine. Jennevin, de Cousolre. Bissez, de Cartignies. Lefrancq, de Bousies. Pollet, de Proville. Pidoux, de Villers-Plouich. Deleau, de Beaurain. Allard, de Thun-Saint-Martin. Farez, de Carnières. Leroy, de Somain. Isoré, de Brouckerque. Carton, de Rosendaël. Provo, de Sainte-Marie-Cappel. Leleu, d'Ochtezeele. Recquet, de Tourcoing. Leroy, de Frétin. Bertin, d'Ennevelin. Willerval, de Lille. Hien, de Château-l'Abbaye. Monfroy, de Crespins. Laude, d'Escaudain. Descarpentries, de Neuville-sur-l'Escaut. Tison, d'Hasnon Bassez, de Petite-Forêt. Vermersch, de Vieux-Condé. Roselle, de Rumegies. Hermand, instituteur détaché à la préfecture.

—

Par arrêté de M. le préfet, pris sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie, ont été promues, à partir du 1er janvier 1873 :

Institutrices de 1re classe. — Mmes Lefranc, de la Longueville ; Lemaire, de Béthencourt ; Legrand, d'Hélesmes ; Boutemy, d'Haspres.

2e classe. — Mmes Pailliez, de Taisnières sur Hon ; Desoutter, de Nordpeene ; Doriencourt, d'Haverkerque ; Pol, de Prouvy.

3e classe. — Mmes Druesne, de Louvroil ; Commien de Gommegnies : Bomblep, d'Esnes ; Paris, de Rieux ; Claisse, de Mazinghien ; Declercq, de Quedypre ; Beyaed, de Bourghelles ; Cornat, de Willems ; Pottiez, de Verchain-Maugré ; Linghin, de Villers Plouich

—

La commission d'équitation pour les volontaires d'un an, examinera au manège militaire, en dehors de la porte de Gand à Lille, savoir :

Les engagés conditionnels de la Somme, le dimanche 5 janvier, de 8 heures à 10 heures du matin et de 1 heure à 4 heures du soir.

Ceux du Pas-de-Calais, le 6 janvier aux mêmes heures ;

Ceux des Ardennes, le 7 janvier, aux mêmes heures.

Les engagés du département du Nord qui n'auraient pas pu se présenter le 30 décembre pour subir l'examen d'équitation, pourront être examinés à l'issue de chacune des trois séances ci-dessus indiquées.

—

Il y a peu de différence entre le poids des blés de la récolte de 1871 et ceux de 18/2. Pour 1871, le poids moyen de l'hectolitre des blés blancs était de 74 kilos 744 grammes ; le macaux 75 kil. 484 gr. En 1872, ce poids est de 75 kil. 21 gr. pour les blés blancs et 74 kil. 662 gr. pour les macaux.

—

Hier, à une heure et demie a eu lieu, dans une des salles de la nouvelle Préfecture, le tirage des obligations de l'emprunt départemental de 15,000 000 émis en 1870.

Le tirage a été effectué par un jeune enfant des Hospices et a donné les résultats suivants :

Remboursable par 50,000 fr. le numéro 88,395.

Par 10,000 fr. — 156,708.

Par 1,000 fr. — 69,431 et 223,641.

Par 500 fr. — 180,007 — 148,655 — 160,710 — 142,424 — 7,033.

Par 200 fr. — 58,565 — 154,473 — 176,734 — 183,625 — 135,598 — 48,787 — 173,404 48,347 — 189,998 — 197,474 — 137,382 — 16,039 — 144,492 — 192,283 — 125,511 — 66,821 — 137,292 — 179,011 — 12,894.

—

La personne qui a perdu un chapelet et une clef pourra les réclamer au bureau central de police.

—

La peste bovine a complètement disparu de la Belgique et de la Hollande, mais on annonce en ce moment que la maladie ayant repris une nouvelle intensité dans les vallées du Danube, on va se voir forcé de rétablir l'interdit sur les animaux provenant de la Hongrie.

Ce serait une sage mesure. L'administration ne saurait se montrer trop rigoureuse et apporter trop de vigilance pour préserver notre pays d'une nouvelle invations du fléau.

—

Les fraudeurs d'alcool ont si fort à faire, dit l'*Echo du Nord*, avec nos zèlés employés des contributions indirectes qu'ils commencent à se sentir à bout d'expédients, ou, suivant l'expression du métier, qu'ils ont bientôt *vidé leur sac*. Il n'est plus de ruses qui ne soient éventées, et quelques-unes pourtant semblent des plus ingénieuses. Nous signalerons par exemple le procédé qui consiste à envoyer en avant un léger chargement d'alcool, suivi à peu de distance d'un convoi considérable. Si le premier conducteur trouve la voie libre, il appelle les autres à lui ; s'il est surpris, son silence sert de signal au convoi pour rebrousser chemin ; et pendant que les *saisissants* se réjouissent de leur prise, une autre beaucoup plus importante leur échappe.

Mais, entre les trucs remarquables, le suivant aurait longtemps défié la perspicacité des plus fins limiers, si une dénonciation n'était venue le dévoiler. Un fraudeur avait enlevé la mie d'un certain nombre de pains. Il les avait ensuite laissé durcir ; puis y avait introduit des vessies qu'il remplissait d'alcool ; chaque jour, il pénétrait en ville avec une petite voiture de boulanger, où se trouvaient, sous un certain nombre de pains frais, ceux qui servaient à son commerce illégal ; et on le voyait en ville, comme un honnête garçon boulanger, distribuer sa marchandise au nez même des employés des contributions.

—

On lit dans le *Mémorial de Lille*.

Nous avons dit hier que le bruit courait qu'un cuirassier avait été blessé de plusieurs coups de couteau, place de Trévise, dans la soirée du 1er janvier.

Nous pouvons aujourd'hui compléter nos renseignements à ce sujet.

Quatre cavaliers du 2e cuirassiers étaient entrés dans un estaminet où les Alsaciens-Lorrains ont l'habitude de se réunir. Or, depuis un certain temps, paraît-il, MM. les flamands belges, très-nombreux dans ce quartier, avaient décidé de ne plus souffrir nos pauvres exilés de l'Alsace-Lorraine. Plusieurs fois déjà, avec l'aménité qui caractérise le rebut de la Belgique, ils s'étaient permis de molester des réfugiés, et, ce qui serait plus grave, si c'était prouvé, c'est que l'autorité en aurait été plusieurs fois avertie sans s'en inquiéter.

Bref, mercredi soir, à l'entrée des quatre militaires dans le cabaret, les rires insultants, les injures et les outrages commencèrent. Les cuirassiers ne s'en émurent pas. Mais quand l'un d'entre eux, un trompette, se leva pour aller au comptoir payer la consommation, une dizaine de mauvais drôles se jetèrent sur lui, l'entraînèrent dans la rue, et là, après l'avoir jeté par terre, le lardèrent littéralement de coups de couteau, — l'arme belge par excellence, comme on sait.

Les trois camarades du malheureux, accourus à ses cris, purent à grand'peine, et le sabre à la main, dégager le blessé qui gisait à terre, tout couvert de sang, et faire reculer la bande des lâches agresseurs. Alors ceux-ci allèrent un peu plus loin chercher des grès de pavage et revinrent bientôt attaquer nos militaires, qui avaient relevé leur camarade et qui parvinrent, non sans peine, à rentrer avec lui dans la maison.

Déjà, sous les coups de pierres, les fenêtres volaient en éclats, quand l'apparition soudaine de quelques sergents de ville mit en fuite la troupe des assaillants, et on put, un peu plus tard, reconduire les cuirassiers à leur quartier.

Le blessé a reçu dix coups de couteau et son état est fort grave. On dit qu'une enquête est commencée.

Ce n'est pas seulement une enquête qu'il faut faire, ce sont les mesures les plus sévères qu'il faut prendre contre ces sauvages qui, après avoir reçu l'hospitalité de la France et gagné leur vie, souvent au détriment des ouvriers français, se livrent journellement à des actes coupables qui compromettent la tranquillité publique. Ce qu'il faut c'est d'être impitoyable pour tous ces ouvriers étrangers qui sont un fléau pour notre ville et les expulser à la moindre infraction à nos lois. Après l'assassinat de mercredi, nous ne comprendrions plus l'espèce de tolérance dont l'autorité a semblé jusqu'ici les couvrir.

Chronique judiciaire.

La Cour de Cassation vient de décider que la publication dans un journal d'une circulaire de la Société internationale des travailleurs, alors qu'elle ne contient aucune discussion théorique, constitue le délit spécial prévu par la loi du 14 mars 1872 sur l'Internationale et que ce délit est de la compétence du tribunal correctionnel et non de la Cour d'assises.

—

La Cour de Cassation a rejeté hier les pourvois de : 1° Casimir Pavillon, condamné à mort par la cour d'assises de la Sarthe, pour assassinat ; 2° de plusieurs arabes, condamnés à mort par la cour d'assises d'Alger.

—

Il y a quelques jours, la contestation suivante est venue devant la sixième chambre civile :

«Au moment de la commune, M. et Mme Gustave Fould occupaient, place Vendome, un appartement voisin de l'état-major de la garde nationale. Les divers événements les ont empêchés de jouir de leur location. La propriétaire est venue réclamer le terme de juillet ; ils ont refusé. Au moment de l'entrée des troupes de Versailles, la chambre à coucher de Mme Fould, fut le théâtre de l'exécution du chef fédéré Burnel. Le tribunal a donné gain de cause à M. et Mme Fould.

—

M. le président des référés vient de rendre une ordonnance affirmant de nouveau que les rentes sur l'Etat, sont insaisissables tant pour le capital que pour les arrérages.

—

Le tribunal de Nantes a rendu hier son jugement dans l'affaire de détournements, commis au préjudice de la ville. M. Havard, ancien directeur de l'Abattoir, a été condamné à deux ans de prison. MM. Roché et Delaux ont été condamnés chacun à une année de prison. Les trois accusés ont été également condamnés chacun à 500 francs d'amende et aux frais solidairement.

—

Hier, un sieur Jules B..., garde-barrière du passage à niveau de Bois-Colombes, est venu se constituer prisonnier, à la suite des faits suivants : Ayant oublié de fermer la barrière au passage du train de St-Germain à Paris, une femme s'était engagée sur la voie et avait été broyée par le passage du train. Cet homme a été mis à la disposition de l'autorité compétente.

—

On vient d'arrêter, rue Saint-Sauveur, un sieur D..., chef de bataillon sous la Commune, qui avait pu jusqu'ici échapper aux recherches de la justice.

Nouvelles du soir.

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Le *Journal de Florence*, qui a beaucoup d'autorité dans les nouvelles romaines, et qui publie toujours le premier, en français, les discours du Saint-Père, annonce que M. de Corcelles, après un entretien avec le cardinal Antonelli, refuse l'ambassade française de Rome.

Voilà un fait grave, dont le premier contre-coup se fera sentir la semaine prochaine à Versailles.

—

Paris, 4 janvier, matin.

Demain, à 2 heures, la gauche républicaine se réunira au Grand-Hôtel.

Il y aura demain revue de la garde républicaine au champ de Mars, si le temps le permet.

Le président de la République dînera aujourd'hui, au Luxembourg.

Sont invités : Les bureaux du Conseil municipal et du Conseil général, le préfet de police, le gouverneur de Paris et les directeurs de la préfecture.

Après le dîner, il y aura réception à laquelle sont invités les Conseillers municipaux et généraux, les maires et adjoints de Paris, les députés de la Seine, les ministres, les chefs de service des deux préfectures.

—

Pétersbourg, 3 janvier.

Le bulletin de la santé du prince héritier, publié aujourd'hui, porte que l'état de fièvre décroit graduellement; les embarras de digestion diminuent.

L'état général est satisfaisant.

—

Athènes, 3 janvier, soir.

Les représentants de plusieurs grandes puissances ont recommandé officieusement à la Grèce de soumettre à l'arbitrage, la question des mines du Laurium.

M. Deligeorgis, président du Conseil, aurait accepté cette arbitrage en principe, mais pas encore d'une manière formelle.

—

New-York, 3 janvier.

Les glaces flottantes dans l'Ohio et le Missisipi, ont causé des avaries très-considérables à nombre de bâteaux et de steamers.

Les navires de guerre anglais le *Caméléon* et le *Scouts* sont partis de Melbourne pour Honolulu.

Le rapport du bureau de l'agriculture constate qu'il n'y a aucune modification à apporter aux opinions exprimées en novembre.

COMMERCE

Dépêches télégraphiques.

Havre, 3 janvier.

(Dépêche de MM. Kablé, Bœswilwald et Ce, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 4,000 b., marché ferme, bonne demande livrable tendu.,

—

Hâvre, 4 janvier.

Ventes 4,000 b. marché actif, bonne demande, disponible livrable renchérissant.

—

Liverpool, 3 janvier.

(Dépêche de MM. Kablé, Bœswilwald et Ce, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 12,000 b.; marché ferme, livrable plus cher.

—

Liverpool, 4 janvier.

Ventes 12,000 b., marché ferme.

—

New-York, 3 janvier.

(Dépêche de MM. Kablé, Bœswilwald et Ce, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

203/4. Recettes 82,000 b.

—

New-York, 4 janvier.

Recettes de la semaine, 104,000 b.

Avis divers.

ANVERS, 3 janvier. — *Laines* : On a vendu aujourd'hui 23 balles de laines en suint de la Plata.

MARSEILLE, 2 janvier. — *Cotons* : Marché calme. On a vendu : 20 b. Perse, à fr. 70; 3 b. Pirée, à fr. 107 50; 130 b. Jumel, à fr. 132 50, les 50 kil. conditions d'usage.

Laines. — Marché inchangé, On a vendu : 135 b. Perse lavées, à prix secrets, 15 b. Smyrne lavés, à fr. 3; 104 b. Pelade Angora, à divers prix.

Soies et cocons. — Marché inchangé sans affaires.

ALEXANDRIE, 30 décembre. — *Cotons* : Marché calme, toutefois prix soutenus. On cote sans changements. Sur livraison les prix sont moins fermes; janvier, février et mars 10 7/8d. f, à b.

GRAND THÉATRE DE ROUBAIX

Rue du Fontenoy. — Direction de M. Ch. ANDRAUD.

Aujourd'hui dimanche 5 *Janvier* 1873.

Entrées de faveur suspendues.

Première représentation de :

PAILLASSE ou la famille du saltimbanque, drame en 5 actes de MM. d'Ennery et Fournier.

M. MARIUS, Paillasse; Mme DESTRÉE, Madeleine ; Mlle A. MARIUS, Nini Flora ; M. SCARLAT, Blangny; M. H. CADINOT, le grand l'Aili.

MM. MAX, de Rollac.—DELAFOSSE, le duc. —DUBIAUX, Hercule.—VALETTE, Grain d'amour.— LEMAISTRE, le Vidame.— ANGHEL, Beaumesnil.— LUDOVIC, Grelu.

Mmes MAX, de Vermandois.—MARTHE, Jacquinet. — MARIUS, Catherine. — CADINOT, Fanny.—LA PETITE EUGÉNIE, Jeanne.

1er acte, Une fête au village de Landrecies. — 2e acte, l'Enlèvement.— 3e acte, Laissez passer paillasse. — 4e acte. Le chevalier de Rollac.— 5e acte, Le dévouement maternel.

—

Septième et dernière représentation de : **Orphée aux enfers**, opéra-bouffe en 4 actes et 5 tableaux, paroles de M. Crémieux, musique d'Offenbach.

M. CH. ANDRAUD, Aristée et Pluton; Mlle A. MARIUS, Eurydic ; M. H. CADINOT, Jupiter, M. SCARLAT, Orphée; Mme DESTRÉE, Junon; Mme MAX, l'opinion publique; M. VALETTE, John Styx; Mme CADINOT, Diane; Mme ANDRAUD, Cupidon; Mlle MARTHE, Vénus; Mme MARIUS, Minerve.

MM. DUBIAUX, Mercure. — DELAFOSSE, Bacchus. — MAX, Neptune. — ANGHEL, Mars. — LUDOVIC, Morphée.—Diables, Diablesses, Dieux et Déesses.

1er tableau, la mort d'Eurydice.—2e tableau, dans les nuages. — 3e tableau, l'Olympe. — 4e tableau, as-tu vu la mouche ?... — 5e tableau, l'enfer.

Deux décors nouveaux **l'Olympe et l'enfer**, peints par M. Pierre et machinés dar M. L. Hauthon.

COSTUMES NEUFS.

dessinés et faits par M. Lemaistre.

Orchestre de 12 musiciens, sous la direction de M. Hermann.

Au 3e tableau, **Quadrille infernal**, dansé par Mmes A. Marius, Marthe, Andraud, Cadinot, Marius.

—

Ordre du spectacle : 1re Paillasse, 2e Orphée.

—

Ouverture des bureaux à 5 h.
On commencera à 8 h. 1/2.

—

Demain lundi : **Monsieur boude.** — **Une femme qui bégaie**, vaudeville nouveau. — **Les pantins de violette**, opérette. — **Les 3 épiciers**, vaudeville en 3 actes.

—

Jeudi 9 janvier, **représentation extraordinaire**, au bénéfice de M. **Delafosse.**

BOURSE DE PARIS

DU 3 JANVIER

VALEURS	Clôture	P. clôture	Hausse	Baisse
A TERME				
3 0/0	53.55	53.27	»..»	».02
3 0/0 1871	85.50	85.15	»..»	».10
5 0/0 1872	87.55	87.45	»..»	».02
Foncier	845..»	850..»	»..»	5.»»
Mobilier	415..»	417.50	»..»	2.50
Générale	577.50	575..»	2.50	»..»
Est	508.75	510..»	»..»	1.25
Lyon	840..»	840..»	»..»	»..»
Midi	»..»	»..»	»..»	»..»
Nord	991.25	995..»	»..»	3.50
Orléans	825..»	820..»	5..»	»..»
Ouest	»..»	»..»	»..»	»..»
Gaz	703.75	701..»	2.75	»..»
Immobilière	»..»	»..»	»..»	»..»
Transatlanti.	»..»	»..»	»..»	»..»
Suez	400..»	402.50	»..»	2.50
Italien	68.15	68.25	»..»	».50
Espagnol	497.50	493.75	3.75	»..»
Autriche	797.50	796.25	1.25	»..»
Lombard	442.50	431.25	11.25	»..»
COMPTANT				
3 0/0	53.35	53.35	»..»	»..»
3 0/0 1871	85.17	85.30	»..»	».13
5 0/0 1872	87.40	87.40	»..»	»..»
4 1/2	78..»	77.25	».75	»..»
Morgan	500..»	498.75	1.25	»..»
Ville » 1869	278..»	280..»	»..»	2.»»
» » 1871	249.50	248..»	1.50	»..»
Banque	4310..»	4290..»	20..»	»..»
Est	267.50	267.25	».25	»..»
Lyon	272.50	272.50	»..»	»..»
Midi	268..»	270..»	»..»	1.»»
Orléans	270..»	268..»	2..»	»..»
Orléans à Ch.	226.25	»..»	»..»	»..»
» a Rouen N.	»..»	»..»	»..»	»..»
» » Sud	232.50	232.50	»..»	7.50
EN BANQUE				
Dollars	105 1/8	105..»	»1/8	»..»
Esp. Ext. Int. 9	24 7/8	24 13/16	1/16	»..»
Esp. Ext. 1869	28.11/16	28.13/16	»..»	»1/8
Espagne 1871	29 1/2	»..»	»..»	»..»
Turcs	55.90	55.90	»..»	»..»

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris du 3 Janvier

La liquidation des valeurs a été tout aussi facile que celle des rentes françaises et les seules ressources du marché ont suffi aujourd'hui, tandis qu'hier une haute intervention était, à ce qu'on dit, venue en aide à la place.— Le découvert qui s'était formé sur les rentes françaises ne s'était pas entièrement racheté et, au début, le mouvement de hausse s'est encore accentué. La rente a fait 53,65 et l'emprunt 87,70, mais ces rachats, une fois faits, le marché est devenu plus calme, les cours ont légèrement fléchi, et en clôture on est à 0,02 c. 1/2 plus bas qu'hier. Le 3 0/0 à 53,35, après 53,50, l'emprunt à 87,55. Le libéré finit à 85 50 après avoir fait 85,55. Cette lourdeur tient un peu à ce que l'on s'est plus exclusivement occupé des valeurs aujourd'hui, mais on craint aussi un peu le retour des questions politiques au moment de la rentrée de l'Assemblée. L'avenir de la hausse dépend beaucoup de cette question; si les questions soulevées ne sont pas irritantes, l'abondance de l'argent produira certainement son effet. Les primes, du reste, étaient un peu plus offertes aujourd'hui. Le comptant est à peu près aux cours d'hier. Le Morgan est à 500. — Parmi les valeurs signalons, avant tout, la reprise des chemins lombards. Il s'était formé un fort découvert sur cette valeur et il y a des rachats forcés qui ont porté les cours de 431,25, leur cours, d'hier à 443,75 et en clôture 442,50. Les chemins autrichiens ont touché le cours de 800 et restent à 797,50 ; leurs recettes de la semaine dernière sont en diminution de 14,645 florins sur celles de la semaine correspondante de 1871. — L'Italien est lourd à 68,15. Les valeurs françaises restent sans variations importantes, mais, en général fermes.

Voici les principaux cours de compensation : mobilier 420 ; foncier 850 ; societe gle 575 ; mobilier Espagnol 497,50; Suez 402,50 ; Lyon 837,50; Nord 990; Orleans 820 ; Est 510. Banque de France 4,300 ; Banque de Paris 1262,50 ; Autrichiens 798,75 ; Lombards 440 ; Italien 68,15.

Les reports se sont traités sur le mobilier à 0,50 et 2 fr. ; Foncier 4 et 7 fr.; societe gle 2 et 3 fr.; Mobilier Espagnol 1 et 2 f. Suez 0,50 et 2 fr.; Lyon 6 et 4,50 ; Nord 5 et 5,50 ; Orleans 4 et 4,50; Est 3,25 et 3 ; Banque de France 45 et 40 , banque de Paris 3,50 et 2,75 ; Autrichiens 0,75 et 2,75 ; Lombards 0,40 et 1 fr. ; Italien 0,20 et 0,22.